

**Ministry of Children
and Youth Services**

Minister's Office

56 Wellesley Street West
14th Floor
Toronto ON M5S 2S3
Tel.: (416) 212-7432
Fax: (416) 212-7431

**Ministère des Services
à l'enfance et à la jeunesse**

Bureau de la ministre

56, rue Wellesley Ouest
14^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2S3
Tél. : 416 212-7432
Télééc. : 416 212-7431



Le 2 décembre 2009

Madame, Monsieur

Il y a un an seulement, la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario a été lancée lorsque notre gouvernement s'est engagé à *Rompre le cycle* de la pauvreté en Ontario. Notre plan fixe des objectifs réels de réduction de la pauvreté afin que chacun – tout particulièrement les enfants – ait l'occasion de réaliser son plein potentiel.

Aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de déposer, devant l'Assemblée législative, le premier rapport annuel sur la Stratégie. Ce rapport met en valeur les progrès réalisés par notre province au cours de la dernière année en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et les mesures prises pour aider les familles à faible revenu à bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

Plus tôt cette année, la *Loi sur la réduction de la pauvreté 2009* a été promulguée. Il s'agit d'une loi historique qui stipule que le gouvernement doit tenir des consultations régulières sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, mesurer la réussite de la Stratégie au moins tous les cinq ans et présenter des rapports annuels sur les progrès réalisés. Plus important encore, cette loi garantit que la réduction de la pauvreté demeure une priorité dans cette province, aujourd'hui et à l'avenir.

Gardant cet objectif à l'esprit, nous travaillons fort sur tous les fronts pour soutenir les familles ontariennes, tout particulièrement les enfants et les jeunes. Pendant la première année de la Stratégie, plusieurs programmes et initiatives ont été mis en œuvre pour aider les familles à faible revenu et leurs enfants, notamment :

- **exécuter la mise en place progressive de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) deux années complètes à l'avance, portant la prestation maximale à 1 100 dollars par année, par enfant. La POE aide plus de 1,3 million d'enfants en donnant un soutien mensuel à leur famille;**
- **s'engager à mettre graduellement en œuvre l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans à compter de septembre 2010, avec un investissement de 200 millions de dollars en 2010 et 300 millions de dollars l'année suivante;**
- **investir, sur deux ans, plus de 1,2 milliard de dollars en fonds fédéraux et provinciaux pour le logement social et abordable;**
- **stabiliser le financement des banques d'aide au loyer à cinq millions de dollars annuellement, aidant les locataires aux prises avec un arriéré de loyer à court terme à conserver leur logement;**

- accroître les taux du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin de venir en aide à nos familles et nos personnes les plus vulnérables;
- augmenter le salaire minimum à 9,50 dollars en 2009, puis à 10,25 dollars en 2010 – ce qui représente une hausse de 50 pour 100 depuis 2004;
- investir dans les programmes d'activités après l'école dont plus de 15 500 enfants et jeunes ont bénéficié en 2009;
- L'élargissement du Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) pour inclure les enfants et les jeunes jusqu'à leur 18e anniversaire, grâce à un investissement de 13 millions de dollars;
- élargir la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario en plus que doublant le nombre de jeunes défavorisés qui acquièrent de l'expérience de travail d'été précieuse auprès d'employeurs et de services policiers locaux;
- modifier la *Loi sur les normes d'emploi* pour offrir de nouvelles protections aux employés embauchés par l'entremise d'une agence de placement temporaire et investir 4,5 millions de dollars pour l'embauche d'agents chargés des normes d'emploi.

Toutes ces mesures ont contribué considérablement aux progrès réalisés quant à l'établissement d'une assise solide sur laquelle faire fond alors que nous nous efforçons d'atteindre notre objectif de sortir 90 000 enfants de la pauvreté d'ici cinq ans. Une réalisation importante au cours de cette première année a été l'établissement d'indicateurs de mesure des progrès réalisés. Il s'agit des indicateurs suivants :

- le poids à la naissance;
- la maturité scolaire;
- les progrès à l'école;
- les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- la mesure du niveau de pauvreté;
- la mesure du faible revenu;
- un nouvel indicateur du niveau de vie (aussi appelé « indice de défavorisation »);
- une nouvelle mesure relative au logement en Ontario.

Je vous remercie pour votre engagement continu à l'égard des efforts déployés par notre province pour réduire la pauvreté. Votre appui et votre participation sont essentiels alors que nous allons de l'avant. Je suis sûre qu'ensemble nous pouvons faire une différence là où cela compte vraiment : dans la vie des enfants ontariens et de leur famille et dans les collectivités de partout dans la province.

Veillez visiter notre site Web pour lire le premier [rapport annuel](#) de la Stratégie de réduction de la pauvreté, disponible à l'adresse suivante : ontario.ca/growingstronger.

Veillez agréer mes sincères salutations,

La ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse,



Laurel Broten